

PACTE : TRAVAILLER PLUS...



Le pacte pour qui ?

Il concerne les professeur-es, les CPE et les Psy-ÉN (mais sur quelles missions pour les CPE et PsyEN, avec le risque de la remise en cause des équilibres de la circulaire de missions de 2015 pour les CPE).

Quelles missions dans le pacte ?

Deux grands types de missions :

- les missions prioritaires qui doivent être obligatoirement couvertes au niveau de l'établissement (devoirs faits, remplacements à l'interne...);
- les participations à l'heure d'approfondissement en Sixième et au dispositif découverte des métiers, ou encore des missions définies dans le cadre d'une concertation locale.

Le Pacte fonctionne par brique de missions, avec d'une part des briques de 24 heures devant élèves (devoirs faits, etc.) d'autre part des briques « non quantifiables en heures » (organisation de projets, CNR)...

En l'état actuel, tout personnel qui s'engagerait dans le Pacte devrait commencer par assurer 24 heures de missions prioritaires (Devoirs faits ou remplacements à l'interne). Ensuite, d'autres briques, dont certaines de 24 heures et d'autres non quantifiables peuvent s'ajouter. Ainsi le ministère définit un Pacte standard à 2 briques de 24 heures et une brique non quantifiable.

Autrement dit : le Pacte standard représente une charge de travail d'au moins 50 heures supplémentaires !

Le pacte c'est combien ?

Une brique serait rémunérée l'équivalent d'une IMP soit 1 250 euros annuels. Le ministère se targue d'une rémunération horaire supérieure à l'HSE des certifié-es... mais comme l'a fait remarquer le SNES-FSU, à un taux inférieur à celle des agrégé-es ! Inacceptable. Et lorsque le SNES-FSU a pointé le **risque d'aggravation des inégalités femmes-hommes**, la seule réponse du ministère est d'annoncer la formation des chefs d'établissement à la conduite des réunions !

Le pacte, ça fonctionne comment ?

Le fonctionnement du Pacte est un **redoutable accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement**. Après identification des besoins locaux, les personnels devront faire des vœux pour candidater sur des missions et c'est le chef d'établissement qui répartira les Pactes. Il fera ensuite une lettre de mission pour les personnels retenus et contrôlera la réalisation des tâches.

Le pacte : des économies pour le gouvernement !

Le gouvernement insiste sur les 300 millions d'euros finançant le pacte. Mais le ministère a été obligé de dévoiler que ce dispositif entraînerait à terme la disparition HSE et IMP. 300 à 700 millions d'euros ne seront donc plus dépensés !

Au moins 200 millions économisés sur le dos de tous les personnels, tout en les contraignant en se soumettant aux exigences managériales.

... POUR GAGNER MOINS !